

## Communiqué

Pour diffusion immédiate

Les gouvernements du Canada et du Nunavut lancent la Subvention canadienne pour l'emploi pour aider les Nunavummiut à obtenir des emplois de grande qualité

**Le 15 avril 2015**

**Iqaluit (Nunavut)**

**Emploi et Développement social Canada**

La ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et députée du Nunavut, l'honorable Leona Aglukkaq, au nom du ministre de l'Emploi et du Développement social, l'honorable Pierre Poilievre, et la ministre des Services à la famille du Nunavut, l'honorable Jeannie Ugyuk, ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Nunavut accepte maintenant les demandes au titre de la Subvention canadienne pour l'emploi et encourage les employeurs à en faire la demande. La Subvention canadienne pour l'emploi représente une approche novatrice axée sur les employeurs, qui a pour objectif d'aider les Canadiens à acquérir les compétences et à suivre la formation dont ils ont besoin pour occuper les emplois disponibles.

La Subvention canadienne pour l'emploi est suffisamment souple pour répondre aux besoins des entreprises de toutes les tailles, de tous les secteurs et de toutes les régions. Comme elle exige des employeurs qu'ils investissent dans leurs employés, la Subvention canadienne pour l'emploi permettra d'offrir de la formation menant à des emplois garantis.

La Subvention canadienne pour l'emploi permettra de recevoir jusqu'à 10 000 \$ en financement fédéral, pourvu que les employeurs versent pour leur part une contribution représentant le tiers des coûts de formation admissibles. Pour de plus amples renseignements sur la façon de déposer une demande dans le cadre de la Subvention canadienne pour l'emploi au Nunavut, consultez le site <http://gov.nu.ca/fr/bienvenue-sf/information/subvention-pour-lemploi-canada-nunavut-secn>.

## Les faits en bref

- Selon le Conference Board du Canada, le produit intérieur brut réel du Nunavut devrait augmenter de 6,8 % en 2015 et de 2,3 % en 2016.
- L'industrie minière au Nunavut sera l'un des moteurs économiques les plus importants dans les prochaines années. On s'attend à ce que le projet de développement de la mine Meliadine, au Nunavut, permette à lui seul de créer plus de 1 000 emplois directs par année au cours des trois premières années de la phase de construction.

## Citations

*« La création d'emplois, la croissance économique et la prospérité à long terme sont les grandes priorités de notre gouvernement. La Subvention canadienne pour l'emploi permettra de confier les choix en matière de formation professionnelle aux employeurs et aux Canadiens qui veulent travailler, plutôt qu'au gouvernement. Puisque cette subvention amènera les employeurs à participer directement à la prise de décisions concernant la formation, elle mènera à des emplois garantis et contribuera à la croissance et au succès des entreprises. Il s'agit également d'une bonne nouvelle pour l'économie du Nunavut. »*

– L'honorable Pierre Poilievre, ministre de l'Emploi et du Développement social

*« Le Nord est une économie émergente et il sera un important moteur de l'économie canadienne au cours des prochaines années. La Subvention canadienne pour l'emploi aidera les travailleurs du Nunavut à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour occuper les emplois disponibles. Cette annonce est une excellente nouvelle pour les familles de toutes les régions du Nunavut. »*

– L'honorable Leona Aglukkaq, ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement

économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique

*« La Subvention pour l'emploi Canada-Nunavut fournit aux employeurs admissibles du Nunavut le financement nécessaire pour soutenir leurs employés et les aider à perfectionner leurs compétences grâce à des possibilités de formation. Le gouvernement du Nunavut reconnaît que l'éducation fait partie des principales priorités sur lesquelles il faut se concentrer pour réaliser le potentiel économique du territoire et espère que ce financement permettra de favoriser la réussite des Nunavummiut. »*

– L'honorable Jeannie Ugyuk, ministre des Services à la famille, gouvernement du Nunavut

Communiqué aussi disponible en Inuktitut et Inuinnaqtun au [www.gov.nu.ca/fr](http://www.gov.nu.ca/fr)

## Liens connexes

[Subvention canadienne pour l'emploi](#)

[Subvention canadienne pour l'emploi \(Nunavut\)](#)

- 30 -

## Renseignements

Bureau des relations avec les médias  
Emploi et Développement social Canada  
819-994-5559  
[media@hrsdc-rhdcc.gc.ca](mailto:media@hrsdc-rhdcc.gc.ca)

[Suivez-nous sur Twitter](#) 

Jobie Inooya  
Adjointe administrative de la ministre Ugyuk  
Assemblée législative du Nunavut  
867-975-5005  
[jinooya@gov.nu.ca](mailto:jinooya@gov.nu.ca)

Deatra Walsh  
Gestionnaire par intérim des programmes relatifs au marché du travail  
Ministère des Services à la famille  
Gouvernement du Nunavut  
867-975-5675  
[dwalsh@gov.nu.ca](mailto:dwalsh@gov.nu.ca)

---

# Document d'information

---

## **Entente Canada-Nunavut sur le fonds pour l'emploi**

Les ententes sur le marché du travail sont devenues les ententes du nouveau Fonds canadien pour l'emploi. Cette mesure favorise une plus grande participation des employeurs dans la formation. À l'échelle nationale, le gouvernement du Canada continuera de verser chaque année 500 millions de dollars aux provinces et aux territoires aux fins d'investissement dans la formation axée sur les compétences dans le cadre du Fonds canadien pour l'emploi, qui comprend aussi la Subvention canadienne pour l'emploi.

Le Nunavut recevra environ 1 million de dollars, soit une somme de 500 000 \$ qui représente sa part par habitant du financement disponible, plus un financement supplémentaire de 500 000 \$ qui lui sera versé afin de tenir compte des besoins distincts du marché du travail des territoires.

Les provinces et les territoires ont toute latitude en ce qui concerne la provenance des fonds de la Subvention canadienne pour l'emploi. Ces fonds pourront provenir d'allocations provinciales ou territoriales au titre du Fonds canadien pour l'emploi, des ententes sur le développement du marché du travail, ou de sources provinciales ou territoriales.

## **Subvention canadienne pour l'emploi**

Le programme Subvention canadienne pour l'emploi aidera les Canadiens à obtenir la formation dont ils ont besoin pour occuper les emplois disponibles, et il confiera aux employeurs les décisions relatives à la formation axée sur les compétences. Il contribue, à hauteur de 15 000 \$ par personne (y compris jusqu'à 10 000 \$ en contributions gouvernementales), aux coûts de la formation tels que l'inscription et le matériel de formation. Les employeurs sont tenus de verser une contribution équivalant au tiers du coût total de la formation. D'ici 2017-2018, un total d'environ 300 millions de dollars par année sera investi dans la Subvention canadienne pour l'emploi à l'échelle nationale.

La Subvention canadienne pour l'emploi cible des formations de courte durée données par des organismes de formation indépendants admissibles, par exemple des collèges communautaires, des collèges professionnels, des centres de formation syndicaux et des formateurs privés. La formation pourra être donnée en classe, en milieu de travail ou en ligne.

Toutes les entreprises du secteur privé et les organismes sans but lucratif qui ont un plan de formation visant à permettre à des Canadiens d'occuper des emplois nouveaux ou meilleurs peuvent faire une demande de Subvention canadienne pour l'emploi.

La Subvention canadienne pour l'emploi est suffisamment souple pour répondre aux besoins des entreprises de toutes les tailles dans tous les secteurs et régions. Les petites entreprises peuvent bénéficier de modalités souples, telles que la possibilité d'inclure les salaires dans le calcul des contributions de l'employeur. Cela contribuera à faire en sorte que toutes les entreprises, peu importe leur taille, puissent participer pleinement à la Subvention canadienne pour l'emploi.

La Subvention canadienne pour l'emploi garantit que les employeurs participeront véritablement, en tant que partenaires, au système de formation axée sur les compétences et assumeront une partie des coûts associés. Ainsi, la formation correspondra davantage aux possibilités d'emploi, en particulier dans les secteurs qui connaissent un déséquilibre des compétences et des pénuries de main-d'œuvre.

La Subvention canadienne pour l'emploi bénéficie d'un solide appui de la part des employeurs et d'autres intervenants, y compris les suivants :

- le Département des métiers de la construction, FAT-COI;
- l'Association nationale des collèges de carrières;
- la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante;
- Manufacturiers et Exportateurs du Canada;
- l'Association canadienne de la construction;
- l'Association canadienne de la technologie de l'information;
- le Bureau canadien de soudage;
- Ingénieurs Canada;
- la Progressive Contractors Association of Canada;
- l'Association chrétienne du travail du Canada;
- l'Association canadienne des constructeurs d'habitations;
- l'Association des armateurs canadiens;
- l'Association canadienne de l'électricité;
- l'Institut canadien de plomberie et de chauffage;
- Merit Canada;
- Polytechnics Canada;
- l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs;
- l'Association canadienne de l'industrie de la chimie;
- l'Association des industries aérospatiales du Canada.